

Code Animal et 20 associations internationales répondent au marineland d'Antibes

Cet été, le marineland d'Antibes a fait assaut de communication pour discréditer les associations de protection animale réclamant la fin des delphinariums. **Arguments non pertinents, explications vagues et approximations**, son communiqué publié au mois d'août appelle une réponse détaillée de Code animal et de son partenaire européen, la coalition Dolphinarria Free Europe, d'autant que les intempéries qui ont inondé la côte d'Azur dans la nuit du 3 octobre pourraient avoir coûté la vie à plusieurs animaux du parc.

Aux « 45 ans d'expertise et de passion pour la préservation des animaux » mis en avant par Marineland, nous opposons **des arguments scientifiques solides, des faits établis et des témoignages d'experts reconnus**, comme le docteur Naomi Rose, biologiste de l' Animal Welfare Institute, spécialiste des mammifère marins.

Nous rappelons ainsi, réfutant ce faisant les propos du marineland, que :

- les militants de la protection animale sont **très bien informés et non-violents** ;
- le fait d'exposer des cétacés en captivité **alimente le marché des captures**, en encourageant la demande ;
- **la conservation des espèces** ne peut en aucun cas justifier le maintien en captivité d'animaux et nécessite, au contraire, des actions et un investissement sur le terrain de tous les acteurs qui s'en réclament ;
- les associations de défense des cétacés ne revendiquent pas la libération de toutes les orques des parcs, mais réclament **l'instauration de sanctuaires dans les mers**, notamment pour les individus qui ne pourraient plus survivre sans l'aide de l'humain ;
- la législation actuelle, notamment en France, encadrant les établissements retenant des animaux en captivité est scandaleusement insuffisante **en ce qui concerne le bien-être animal** ;
- l'investissement de quelques millions d'euros dans l'enclos des ours polaires détenus par le marineland d'Antibes **n'apaise en rien les souffrances de ces animaux**, totalement inadaptés au climat méditerranéen ;
- l'exhibition et les « spectacles » de cétacés captifs n'ont strictement **aucune valeur éducative**, puisqu'ils ne sont qu'un reflet déformé de leur comportement naturel.

Nous affirmons également que, contrairement à ce que sous-entend le marineland d'Antibes, **notre approche, celle du mouvement anti-captivité dans son ensemble, est documentée et actualisée**. À l'opposé, les arguments de cette entreprise, bâtis pour soutenir une activité de plus en plus critiquée, martelés pour justifier l'exploitation commerciale d'animaux transformés en objets de divertissement, ne reposent sur aucune recherche scientifique. Approximatifs, ils ne font que relayer **une approche passiste des cétacés, depuis longtemps remise en cause par les découvertes les plus récentes de la communauté scientifique internationale**.

Retrouvez l'intégralité de la lettre de Code animal et de la Dolphinarria Free Europe sur notre site web : www.code-animal.com

Contact : Anne-Sophie Ring, chargée de campagne zoos, 06 87 09 02 67, zoo@code-animal.com

Code animal

Code animal est une association de droit local 1908 inscrite au tribunal d'instance de Strasbourg, spécialisée dans la relation entre l'homme et l'animal, plus particulièrement au travers de la captivité. L'association défend l'idée de respect de tout être vivant, humain ou non humain. Entièrement bénévole, Code animal n'est affiliée à aucun parti politique ou religieux. Tous les dons servent à financer nos actions de sensibilisation, de lobbying ou de libération.

Code animal

Maison des associations – 1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg – France

www.code-animal.com – info@code-animal.com

Membre du CVA et de la Coalition Endcap pour mettre fin à la captivité des animaux sauvages.